

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DANADIM SUPER

### SOMMAIRE

1.	IDENTIFICATION DE LA PRÉPARATION ET DU FOURNISSEUR.....	
2.	COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS.....	
3.	IDENTIFICATION DES RISQUES.....	
4.	IDENTIFICATION DES RISQUES.....	
5.	MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE .....	
6.	MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE .....	
7.	MANIPULATION ET STOCKAGE .....	
8.	CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE.....	
9.	CONTROLE PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES.....	
10.	STABILITE ET REACTIVITE.....	
11.	INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.....	
12.	INFORMATIONS ECOLOGIQUES .....	
13.	CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION .....	
14.	INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT .....	
15.	INFORMATIONS REGLEMENTAIRES .....	
16.	AUTRES INFORMATIONS.....	

Révision : Les sections contenant une révision ou une information nouvelle sont repérées par le signe ♣.

### 1. IDENTIFICATION DE LA PRÉPARATION ET DU FOURNISSEUR



Nocif

**AQUA**  
Dangereux  
pour les organismes  
aquatiques

Nom du produit ..... **DANADIM SUPER**

Utilisation ..... Insecticide

Identification de l'entreprise ..... **CHEMINOVA AGRO FRANCE**  
19 Bd Eugène DERUELLE  
69003 LYON  
Tel 04 37 23 65 70  
Fax 04 76 71 08 46  
**cheminova@cheminova.fr**

N° d'appel d'urgence ..... **Centre antipoison :**  
Paris : 01.40.05.48.48  
Lyon : 04.72.11.69.11  
Marseille : 04.91.75.25.25  
Lille : 03.25.81.28.22

## 2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- **Nature chimique : Concentré émulsionnable (EC) de 400 g/l de Diméthoate**
- **Composants dangereux**

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

Nom Chimique	No.-CAS	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration [%]
Diméthoate	60-51-5	Xn	R 21/22	39
Methyl Glycol	109-86-4	T+	R 10, 20/21/22, 60, 61	19,5
Xylène	1330-20-7	Xi	R 20/21, 38	37

## 3. IDENTIFICATION DES RISQUES

Inflammable

Nocif par inhalation, contact avec la peau et par ingestion

Irritant pour les yeux et la peau

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## 4. IDENTIFICATION DES RISQUES

Dans le cas d'une exposition, ne pas attendre le développement des symptômes. Commencer immédiatement les actions expliquées ci-dessous. Lorsque les symptômes arrivent, appeler directement un docteur, une clinique ou un hôpital. Expliquer que la victime a été exposée au diméthoate ainsi que les symptômes et le degré d'exposition.

Faire immédiatement sortir de la zone exposée la personne.

Les vêtements contaminés doivent être enlevés immédiatement et la peau doit être lavée.

En cas de perte de respiration, pratiquer immédiatement la respiration artificielle jusqu'à l'arrivée des secours.

Dans un environnement industriel, l'antidote (sulfate d'atropine) doit être disponible.

### ▪ ACTION

**Contact avec la peau:** Enlever immédiatement tous vêtements et chaussures souillés ou éclaboussés à moins qu'ils ne collent à la peau. Tremper la peau affectée dans beaucoup d'eau pendant 10 minutes ou plus si la substance persiste sur la peau. Consultez un médecin.

**Contact avec les yeux:** Rincer l'œil avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Consultez un médecin.

**Ingestion:** Rincer la bouche avec de l'eau ou du lait (boire deux verres). Ne provoquer de vomissement que si :

Une grande quantité a été absorbée

Le patient est conscient

Pas d'aide médicale n'est disponible

L'ingestion a eu lieu il y a moins d'une heure

Consultez un médecin.

**Inhalation:** Écarter la victime du lieu d'exposition, tout en s'assurant de sa propre sécurité durant l'opération.

Consulter un médecin.

### **Note pour les docteurs**

Le diméthoate est un inhibiteur de la cholinestérase affectant le système nerveux central et périphérique produisant une dépression respiratoire. Le produit contient également des distillats de pétrole qui posent un risque de pneumonie. Les procédures de décontamination incluent le lavement de tout le corps, un lavage gastrique et l'administration de charbon actif.

L'administration de sulfate d'atropine peut sauver la vie (2-4 mg en intraveineuse). Répéter le traitement toutes les 5-10 minutes jusqu'à ce que les signes d'atropinisation apparaissent.

L'administration de chlorure d'obidoxime (toxogonin) ou de chlorure de pralidoxime (2-PAM) peut être en complément (mais pas en remplacement) du sulfate d'atropine. Le traitement doit être maintenu aussi longtemps que celui avec le sulfate d'atropine.

Au premier signe d'œdème pulmonaire, de l'oxygène doit être donné au patient.

Parce que les rechutes peuvent arriver, le patient doit être supervisé attentivement pendant au moins 48 heures.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****▪ Moyens d'extinction:**

Produits chimiques or Dioxyde de Carbone pour les petits feux, eau pulvérisée ou mousse pour les feux plus importants.

**▪ Dangers d'exposition:**

Par décomposition thermique, risque de formation de produits volatiles, toxiques, malodorants, irritant et inflammables tel que le sulfure d'hydrogène, le diméthyle sulfure, le méthyle mercaptan, le dioxyde de soufre, le monoxyde de carbone, les oxydes d'azote et les phosphores pentoxides.

**▪ Mesures particulières:**

Le personnel d'intervention doit être équipé de masques, d'appareils respiratoires autonomes. Contenir toutes les eaux ou matériaux d'extinction pour les éliminer en toute sécurité.

**6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****▪ Précautions individuelles:**

Porter des équipements de protection individuels adaptés (protection pour les yeux, masque respiratoire, gants, vêtements résistants aux produits chimiques) et éloigner les personnes non protégées. Eloignement des sources de combustion, d'inflammations et bloquer les apports d'oxygène (ventilation).

**▪ Précautions pour l'environnement:**

Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi que du sol. Contenir les déversements et les récupérer au moyen de sable ou de tout autre matériau inerte absorbant (sépiolite). Il est recommandé que les réserves de matériaux absorbants soient suffisantes pour faire face à tout déversement raisonnablement prévisible. Protéger les égouts des déversements potentiels afin de minimiser les risques de pollution. Ne pas jeter les eaux de lavage à l'égout. Contacter les autorités compétentes lorsqu'une situation ne peut être maîtrisée rapidement et efficacement. Dans le cas d'un déversement dans l'eau, empêcher la dispersion du produit au moyen d'un dispositif de barrage adéquat.

**▪ Procédures de nettoyage:**

Récupérer les produits contaminés sur la surface concernée, mettre en fût pour envoi en centre de traitement spécialisé agréé pour incinération. Laver à l'eau la surface contaminée et récupérer les eaux de lavage pour traitement. Recouvrir la zone contaminée au moyen de matières absorbantes telles que sable ou sépiolite.

Voir section 8 pour la protection du personnel et section 13 pour l'élimination des déchets.

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****▪ Conditions pour la manipulation:**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants adéquats (de type Nitrile), des lunettes ou un pare-visage. Eviter tout contact de la peau, des yeux ou des vêtements avec le produit, qu'il soit neuf ou usagé. De bonnes conditions d'hygiène corporelle et de propreté du lieu de travail doivent être respectées. Se laver abondamment les mains après chaque utilisation. Ne pas laver les vêtements de travail avec le linge domestique.

**▪ Conditions de stockage:**

Le produit est stable lorsqu'il est conservé à une température n'excédant pas 25°C.

Conservé dans un récipient bien fermé, dans un endroit frais et bien ventilé. Le lieu de stockage devrait être construit en matériau non combustible. Prévention des incendies et des explosions : Les chiffons imbibés de produit, le papier ou les matières utilisées pour absorber les déversements présentent un danger d'incendie. Eviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après utilisation. Stocker sous abri, dans un local approprié, à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition, à une température < 35 °C. Conservé à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas stocker de préférence dans des endroits où la température risque de descendre en dessous de -5° C.

**Le produit ne doit jamais être chauffé à plus de 35°C.**

**▪ Précautions contre le feu et les explosions:**

Le produit est inflammable. La formation de mélanges air-vapeur est possible. Des préventions contre le feu ou les décharges électrostatiques doivent être prises.

Garder le produit à l'abri des sources d'inflammation et protéger de l'exposition au feu ou à la chaleur.

**8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Disposition générale :** Lors de l'utilisation se référer en priorité aux informations figurants sur l'étiquette

Valeurs limites d'exposition du diméthoate : Non déterminé

Valeurs limites d'exposition du xylène : 100 ppm (435 mg/m<sup>3</sup>) ; ASHA (USA) PEL

**Mesures d'ordre technique:** Respecter la réglementation communautaire et nationale en matière d'environnement. Respecter le code de l'environnement.

**Protection respiratoire:** Porter de préférence un masque couvrant tout le visage avec une cartouche adaptée pour les vapeurs organiques, les poudres ou les aérosols (filtre de type AP).

**Protection des mains:** Gants imperméables, résistants aux produits chimiques, résistants aux solvants organiques. Porter des gants à usage unique, de bonne qualité.

**Protection des yeux:** Porter de préférence un masque ou un pare visage et à défaut des lunettes de protection.

**Protection de la peau:** Vêtement de protection appropriée couvrant toutes les parties du corps.

**9. CONTROLE PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**État:** Liquide

**Propriété explosive :** Dangers d'explosion pratiquement nuls dans les conditions de stockage recommandées au point 7.

**Pression de vapeur :** 1,85 x 10<sup>-8</sup> mm Hg à 25°C (Diméthoate)

**Densité relative :** 1,0387

**Solubilité dans l'eau:** 39,8 g/l à 25°C (Diméthoate).

**Solubilité dans des solvants organiques (Diméthoate) :**

- Méthanol* : 159 g/100 ml à 25°C
- Acétonitrile* : 142 g/100 ml à 25°C
- Cyclohexanone* : 122 g/100 ml à 25°C
- Xylène* : 31,3 g/100 ml à 25°C
- Isopropanol* : 120 g/100 ml à 25°C
- Toluène* : 103 g/100 ml à 25°C

**Coefficient de partage n-octanol/eau:** Log K<sub>ow</sub> = 0,704 (Diméthoate)

**Température d'auto-ignition :** 314°C (Diméthoate)

**Densité relative :** 1,14 à 20°C

**10. STABILITE ET REACTIVITE**

**Stabilité:** Stable dans des conditions normales.

**Conditions à éviter:** Eviter le stockage à une température > 35°C dans un endroit confiné. Le chauffage électrique ou à vapeur est à éviter.

**Matières à éviter:** Oxydants forts et alcalis forts. Le produit peut corroder le fer et le cuivre. Le diméthoate est rapidement hydrolysé à un pH > 8.

**Produits de décomposition dangereux:** Voir point 5.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**Toxicité chronique**

\* **Cancérogénicité**

\* **Reproduction**

\* **Tératogénicité**

\* **Effets mutagènes**

Pas d'Effet cancérogène suspecté pour le diméthoate

Aucunes indications (Diméthoate)

Aucunes indications (Diméthoate)

Le diméthoate est mutagène dans les tests bactériens mais pas dans les tests sur les mammifères ou les tests *in vivo*.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

<b>Mobilité</b>	Diméthoate est très mobile dans le sol mais est relativement instable Les produits de dégradation ne sont pas mobiles.
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Le diméthoate est biodégradable. Il subit une dégradation rapide dans l'environnement et des eaux usées. Aucun effet nocif est rencontré jusqu'à une concentration de 100 mg/l dans les eaux usées. La dégradation est aérobique et anaérobique, biologique et non-biologique. Dans les sols aérobiques ainsi que dans l'eau, le diméthoate est rapidement dégradé, avec une demi-vie de quelques jours (le pH a une influence majeure : la dégradation sera plus rapide avec une valeur de pH élevée). Les produits de dégradation se sont pas dangereux pour l'environnement (sol et organismes aquatiques) et sont rapidement minéralisés.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Non bioaccumulable (diméthoate)

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Produit/emballage


L'élimination de quantités importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités. L'incinération doit être pratiquée dans centre de traitement spécialisé. Eliminer le produit et son emballage avec soin et de façon responsable. Ne pas jeter à proximité des mares, des cours d'eau, des fossés, ou dans les égouts. Laver les surfaces en contact à l'eau et récupérer l'eau de lavage pour traitement. Veiller à respecter la réglementation en vigueur. Le récipient vide, non nettoyé reste considéré comme une matière dangereuse.

### Produit de rinçage

Ne pas rejeter à l'égout. Ne pas contaminer les eaux naturelles Nettoyer les appareils sur le lieu d'épandage et éliminer les eaux en les pulvérisant sur la zone de traitement.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### ADR/RID/ADNR



No ONU	1993
Classe ADR	3
Étiquetage	
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	Produit inflammable (Diméthoate, Méthyl glycol et xylène), produit dangereux pour l'environnement, liquide

### IMDG /OMI

No ONU	1993
Classe	3
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui

### IATA

No ONU	1993
Classe	3
Groupe d'emballage	III

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES		
<b>Classement et étiquetage conformément à la décision d'autorisation de mise sur le marché en France (Feuillet d'homologation)</b>		
<b>Symbole(s)</b>	Xn Nocif	
<b>Phrase(s) de risque R</b>	R10 R 20/21/22 R 36/38 AQUA	Inflammable Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion Irritant pour les yeux et la peau Dangereux pour les organismes aquatiques
<b>Phrase(s) de sécurité S</b>	S24 S36/37 S61	Eviter le contact avec la peau. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
<b>Phrase(s) SP</b>	SP1  SP8	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes)  Dangereux pour les abeilles, ne pas utiliser en présence d'abeilles, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes
<b>Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.</b>		
<b>Symbole(s)</b>	Xn Nocif  N Dangereux pour l'environnement	
<b>Phrase(s) de risque R</b>	R10 R 20/21/22 R 36/38 R 51/53	Inflammable Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion Irritant pour les yeux et la peau Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
<b>Phrase(s) de sécurité S</b>	S24 S36/37 S61	Eviter le contact avec la peau. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
<b>Phrase(s) SP</b>	SP1  SP8	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes)  Dangereux pour les abeilles, ne pas utiliser en présence d'abeilles, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes

#### Autres prescriptions

Porter des gants et des vêtements de protection pendant toutes les phases de préparation et de traitement.  
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. (Directive 1999/45/CE, article 10, n° 12)

#### Protection des travailleurs : réglementation française

Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale, articles L 461.1 à L 461.7. Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O. Prévention médicale : Code du travail  
- article R 234.9 et 10 (femmes)  
- article R 234.16/20/21 (jeunes travailleurs)  
- articles R 231-35 et 38 (formation)

Arrêté du 08/10/1990 (travail temporaire) **Protection de l'environnement** Installations classées (ICPE) : code de l'environnement livre V titre I Stockage - Rubrique des ICPE (France) : fonction du produit 1173

**16. AUTRES INFORMATIONS**Délai de réentrée sur les parcelles traitées:

24 Heures, ou port de protections appropriées.

Les phrases suivantes représentent les phrases R en toutes lettres des ingrédients (cités au chapitre 2) :

R10 : Inflammable

R20/21 : Nocif par inhalation et par contact avec la peau

R 20/21/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion

R21/22 : Nocif par contact avec la peau et par ingestion

R38: Irritant pour la peau

R60 : Peut altérer la fertilité

R61 : Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes spécifiques à des applications particulières.